



La prise de médicaments s'est aujourd'hui banalisée, pourtant le médicament n'est pas un produit anodin. S'il est mal utilisé ou à dose inappropriée, son efficacité diminue et ses effets indésirables peuvent s'accroître.

Diminuer le risque d'effets indésirables

La iatrogénie médicamenteuse désigne l'ensemble des effets indésirables directement liés à l'effet pharmacologique lors de l'utilisation d'un médicament. Certains effets indésirables ne sont pas évitables, comme :

- Les effets indésirables liés au médicament lui-même (ils sont indiqués dans la notice d'utilisation du médicament)
- Les allergies, si elles sont inconnues auparavant.

Mais dans la majorité des cas, ces risques sont évitables : Il peut s'agir par exemple :

- D'erreurs dans la prise de votre médicament : mauvais horaire, mauvaise dose, prise irrégulière, oubli, confusion, etc.
- D'interactions entre les différents médicaments que vous prenez
- D'automédication inappropriée.

Que faire ?

→ Indiquez à votre médecin vos antécédents médicaux (allergie, grossesse, opération chirurgicale, maladie chronique, etc.). Un médicament ne peut en effet être prescrit qu'après la recherche de facteurs de risque chez le patient et l'établissement d'un diagnostic

→ Afin d'éviter de prendre deux fois le même médicament, il est important de savoir repérer la DCI, ou « dénomination commune internationale » du médicament. Il s'agit du nom scientifique de la molécule responsable de l'effet thérapeutique. La DCI est généralement indiquée sur les boîtes des médicaments, génériques ou non, en-dessous du nom de marque

→ Indiquez à votre médecin tous les médicaments que vous prenez, y compris sans ordonnance ou que vous avez arrêtés. Certains médicaments pris simultanément peuvent parfois voir leur efficacité diminuer ou leur toxicité augmenter. Des interactions peuvent également survenir avec certains aliments (jus de pamplemousse, aliments riches en vitamine K, etc.)

→ Respectez la posologie et la durée de prescription du traitement indiquées. N'interrompez pas ou ne reprenez pas un traitement sans avis médical. Signalez à votre professionnel de santé les effets indésirables du médicament, qu'ils soient mentionnés dans la notice ou non.

→ Vous pouvez également déclarer directement cet effet indésirable auprès de votre centre régional de pharmacovigilance, même si vous n'êtes pas certain que le médicament en est la cause.

En cas de doute, n'hésitez pas à interroger votre pharmacien, il pourra vous conseiller sur le bon usage de vos médicaments.